

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 février 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18h30

Etaient présents : Alain Pakosz - Jean-François Daly - Claudine Gorguet - Patrick Verdin - Rolande Grolier - Michel Koniusz - Francis Senechal - Edouarine Pecqueur - Nadine Leclercq - Michel Tiefenbach - Nathalie Evrard .

Excusées : Christelle Rutkowski (procuration à Nadine leclercq)
Martine Roussel (procuration à Rolande Grolier)

Absents : Aurore Baudoyer – Hervé Richard.

Secrétaire de séance : Rolande Grolier.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie (salle de la mairie), sous la présidence de Monsieur A. Pakosz, Maire, qui a fait donner lecture du compte rendu de la réunion précédente du 12/12/2018, document ratifié à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le Maire a ensuite invité tous les membres du Conseil Municipal présents à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Délibérations

I - 1 : M. le Maire rappelle la compétence supplémentaire à la carte « Défense Extérieure contre l'Incendie » ainsi que la délibération du comité syndical du SIDEN-SIAN fixant le montant de la cotisation syndicale à 5€ par foyer et instaurant le principe pour 2019 du recouvrement par le produit des impôts validé ou non en conseil municipal. Il propose à l'assemblée de prendre en charge la somme de 3€ de cette cotisation sur le budget général de la commune et de fiscaliser les 2€ restant.

Le CM est appelé à donner son avis par un vote à main levée.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 2 : La commune a souhaité mettre en réseau la médiathèque avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) afin de renforcer la promotion de la lecture auprès des habitants, d'améliorer et de développer l'offre de services auprès des usagers. A ce titre les bibliothèques adhérentes à ce réseau ont travaillé à harmoniser leur règlement intérieur. Aussi à compter du 1/07/2019 monsieur le Maire propose d'adopter un nouveau règlement intérieur commun à l'ensemble des communes adhérentes. Il en fait lecture à l'assemblée.

Le CM est appelé à donner son avis sur l'adoption du règlement intérieur par un vote à main levée.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 3 : La mise en réseau de la médiathèque communale avec la CCCO a impliqué également une discussion sur l'harmonisation des tarifs sur l'ensemble du réseau. A ce titre, monsieur le Maire propose d'adopter la nouvelle tarification commune suivante à compter du 1/07/2019 :

Habitants de la CCCO : 5 €/ famille à la 1^{ère} inscription (renouvellement offert)

Le CM est appelé à donner son avis sur ces tarifs par un vote à main levée.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 4 : La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent est couverte par un Programme Local de l'Habitat (PLH) et elle a proposé aux communes adhérentes une révision de son PLH en associant aux différents stades de la démarche l'ensemble des communes et des partenaires. De ce fait elle a suggéré à l'occasion de cette révision des principes arrêtés tels que la qualité pour amplifier l'amélioration du cadre de vie, l'équilibre du développement territorial, l'adéquation entre réhabilitation de l'existant et la construction neuve, la valorisation par la poursuite des travaux thermiques des logements et le dialogue par le développement de la communication et le suivi des actions. Ces principes ont permis de dresser une liste de fiches-actions appelées à définir des objectifs et des moyens de mises en œuvre. M. le Maire demande donc à l'assemblée d'accepter cet arrêt-projet de PLH communautaire.

Le CM est appelé à émettre un avis par un vote à main levée.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 5 : Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer des emplois en contrat unique d'insertion et de l'autoriser à signer les documents nécessaires. Il rappelle que ces contrats aidés, réservés notamment aux collectivités territoriales s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. 5 à 7 contrats à temps non complet (20h hebdomadaires) sont actuellement conclus/an et la Direction des Finances a demandé de régulariser cette politique de l'emploi par une délibération.

Le CM est appelé à autoriser ces emplois par un vote à main levée.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 6 : Pour faire face à un besoin d'accroissement temporaire d'activité il a été voté lors du conseil de décembre 2018 le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour une période de 12 mois à compter du 1/03/2019 rémunéré sous l'échelle indiciaire C1 de l'échelon 1 néanmoins depuis le 1^{er} janvier 2019 les grilles indiciaires de la fonction publique ont été modifiées et il faut ainsi rétablir l'indice brut de référence au bon indice majoré soit 326. Monsieur le Maire propose donc d'annuler la délibération n°53 du 12 décembre 2018 et de la remplacer par la présente.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 7 : Dans le cadre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) il est possible d'obtenir des aides pour le développement des territoires. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention pour réaliser l'aménagement des extérieurs de la mairie et de la place. Le montant de cette demande s'élève à 41 757.85 € (20%) pour un

total prévisionnel de 208 789.25 € HT. D'autres dossiers de subvention sont en cours pour ce même projet. Ainsi l'autofinancement serait de 41 757.85€ soit 20%.
Le CM est appelé à autoriser cette demande de subvention et émettre un avis par un vote à main levée.

La délibération est votée à l'unanimité

II – Rapport d'orientations budgétaires de la CCCO :

M. le Maire fait le bilan financier de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et discute du résultat du compte administratif de 2018. La situation est saine néanmoins il informe l'assemblée du départ autorisé par le Préfet de la commune d'Emerchicourt pour la CAPH et annonce qu'un recours a été lancé auprès du tribunal. Si ce départ est confirmé les pertes financières pour la CCCO seraient importantes.

Arrivée de Christelle Rutkowski à 19 h 30 qui prend part au débat.

III – Bilan financier et orientations budgétaires de la commune

La direction des Finances nous a fait parvenir le compte de gestion identique au compte administratif 2018 de la commune. Les chiffres sont les suivants :

Résultat de clôture global : 1 025 172.62 €

Déficit d'investissement : 7 509.21 €

Excédent de fonctionnement : 1 032 681.83 €

On devrait constater une légère diminution des recettes pour 2019 mais l'élaboration du budget 2019 peut s'envisager de façon sereine même si les recettes ne sont pas toujours dynamiques. L'excédent de fonctionnement 2018 permet d'envisager un programme d'investissement conséquent.

IV – Informations diverses

- Délinquance sur le territoire de la Commune : vol par ruse par deux personnes se présentant comme éboueurs vendant des calendriers. Il est rappelé que le démarchage est interdit sur la commune sans autorisation municipale qui doit vous être présentée.
- ACOM France : une journée nationale de la mine et des mineurs a été créée et se tiendra chaque 10 mars, date anniversaire de la catastrophe minière de Courrière en 1906 qui a fait 1099 morts et qui est la plus importante d'Europe.
- Intervention Ecogardes.
- Enoncé par M. le Maire des tarifs de la médiathèque pour la période transitoire de janvier à fin juin 2019.

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 20 h 30. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.